

## SÉNAT DU CANADA

### BILL SD-204.

Loi pour faire droit à John Faucher.

Préambule.

**C**ONSIDÉRANT que John Faucher, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le dix-huitième jour de novembre 1930, en la ville de Duck Lake, province de la Saskatchewan, il a été marié à Marion Gardner; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète: 5 10

Dissolution  
du mariage.

**1.** Ce mariage est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.